



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration pénitentiaire**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Centre Pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe - marché
de travaux vidéoprotection périmétrique**

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 25 Août 2026 à 12:00

Charte 
RELATIONS FOURNISSEURS
ET ACHATS RESPONSABLES
SIGNATAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND-OUEST














18 bis rue de Châtillon

CS 23131

35031 RENNES CEDEX

Tél : 0299268900

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Vidéoprotection périmétrique
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Définies par lot
	Clauses environnementales	Définies par lot
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable.....	5
3 - Les intervenants	5
3.1 - Conduite d'opération.....	5
3.2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage.....	5
3.3 - Maîtrise d'œuvre.....	5
3.4 - Contrôle technique	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	6
4 - Conditions relatives au contrat.....	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	7
6.1 - Documents à produire	7
6.2 - Visites sur site.....	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	10
7.1 - Transmission électronique.....	10
7.2 - Copie de sauvegarde.....	11
7.2 - Transmission sous support papier.....	12
8 - Examen des candidatures et des offres candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures	12
8.2 - Attribution des marchés	12
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	13
9 - Renseignements complémentaires	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	14
9.2 - Procédures de recours.....	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne un marché de travaux de Vidéoprotection périmétrique :

Le déploiement d'un système de vidéoprotection périmétrique complet sur la clôture périmétrique existante. Le projet comporte donc à la fois les travaux de serrurerie et de VRD nécessaire au déploiement et à l'acheminement des réseaux mais également l'ensemble des travaux d'infrastructure, de fourniture, de pose et de paramétrage des équipements.

Lieu(x) d'exécution :

Centre Pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe (61)

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Lot Serrurerie Réhausse Fourniture et pose des réhausse de poteaux pour support de caméras Ce lot est détaché de la présente consultation (R2123-1 du CCP : petit lot) et sera donc lancé en parallèle.
02	Lot principal : VRD, électricité, sûreté Travaux de VRD et de serrurerie pour permettre l'acheminement des réseaux et la protection de l'ensemble des équipements ainsi que déploiement des réseaux, fourniture et pose des équipements, paramétrage, tests et mise en service Le lot n°2 fait l'objet de la présente procédure

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Le ou les lots suivants seront passés selon une procédure distincte de la présente consultation, conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 ou L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique : Lot n°01 : Lot Serrurerie Réhausse

Les candidats ne peuvent soumettre des offres que pour un seul lot.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45312000	Travaux d'installation de système d'alarme et d'antennes

Lot(s)	Code principal	Description
02	45312000	Travaux d'installation de système d'alarme et d'antennes

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistant à maîtrise d'ouvrage est GALPHA.

3.3 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

MLC-Facilities
7 rue Alexander Fleming
21121 Ahuy

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Missions MOE loi MOP.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôleur technique est assuré par : Socotec.

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Le coordonnateur sécurité et protection de la santé sera désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Annexe au CCAP - Conditions d'accès sur les lieux de détention
- Annexe au CCAP - Consignes de sécurité
- Annexe au CCAP - Engagement de confidentialité
- Annexe au CCAP - Fiche individuelle de renseignement
- Annexe au CCAP - Certificat de visite de l'établissement
- Annexe au CCAP - Convention Ediflex
- Pièces confidentielles :
 - Les plans
 - Le RICT
 - Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
 - Annexe au CCTP - Modèle de Dossier d'Architecture Technique (DAT)
 - Annexe au CCTP - Modèle d'inventaire

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

ATTENTION :

Les pièces confidentielles pour des raisons tenant à la sécurité pénitentiaire, sont accessibles une fois l'engagement de confidentialité transmis par mail à l'adresse suivante : uamp.disp-rennes@justice.fr

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat est réputé maîtriser le cadre de la vidéoprotection, du RGPD/CNIL et en capacité de produire une analyse d'impact sur la protection des données (AIPD).

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

6.1.1 Pièces de la candidature dans le sous-dossier nommé PARTIE ADMINISTRATIVE

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Oui
Présentation d'un plan de continuité d'activité	Oui
Déclaration d'une assurance civile et décennale	Oui

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Oui
Liste de 3 références dans les trois dernières années portant sur des projets de vidéoprotection, ou vidéosurveillance, ou sûreté de même envergure et complexité, appuyée d'attestations de bonne exécution (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Oui
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage	Oui

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
CV et certificats des intervenants principaux (chef de projet, ingénieur cybersécurité, responsable exploitation); profil minimum: ingénieur ou technicien qualifié selon la fonction ainsi que fourniture des certifications des techniciens qui seront affectés à l'opération	Oui
Présentation des agréments des constructeurs officiels sur les technologies prévues (Genetec, Axis, et constructeurs des autres équipements sur NVR, caméras OP et VMS) et aptitude à en assurer le paramétrage, l'intégration et la supervision (certification intégrateur (Genetec, Hanwha, Dell))	Oui
Présentation des agréments et qualifications justifiant des compétences en Architecture réseau et cybersécurité: preuve d'expertise en segmentation, chiffrement, authentification forte et gestion des journaux (logs) (Exemples : Cisco CCNP ou équivalent, Stormshield CSNA ou équivalent)	Oui
Présentation des certifications : conformité ou certifications reconnues (par ex. ISO 27001, EBIOS RM ; formation ou accréditation en cybersécurité pour les équipes, démarche de mise en conformité NIS 2 [RECYF])	Oui

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.1.2 Pièces de l'offre dans le sous-dossier nommé PARTIE TECHNIQUE

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) Le DPGF est à fournir au format pdf, signé et au format natif .xls	Oui

<p>Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. Le mémoire sera organisé en 5 chapitres, correspondant aux sous-critères techniques de notation détaillé à l'article 8 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chapitre 1: Matériel et cybersécurité - limité à 8 pages, incluant le DAT cible - Chapitre 2: Méthodologie d'exécution - limité à 15 pages - Chapitre 3: Planning, logique et intervention en site sécurisé - limité à 8 pages incluant le planning du candidat en respect du planning fourni au DCE - Chapitre 4: Performance environnementale - limité à 5 pages <p>Le nombre de pages indiqué est hors annexes éventuelles, hors pages de garde et sommaires éventuels.</p>	Non
<p>Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat</p>	Non
<p>La présentation de l'équipe dédiée au projet. Les intervenants (encadrement et techniciens) seront nommés, en cohérence avec les certifications et les CV fournis à la candidature. – Limité à 3 pages hors CV.</p>	Non
Annexe n°1 au CCAP - Engagement de confidentialité	Oui
Annexe n°2 au CCAP - Consignes de sécurité	Non
Annexe n°3 au CCAP - Conditions d'accès sur les lieux de détention	Non
Annexe n°4 au CCAP – Fiche individuelle de renseignement	Non
Annexe n°5 au CCAP - Certificat de visite de l'établissement	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une réunion d'information suivie d'une visite du site sera organisée **le 29 Juillet 2026 à 14h00**.

Adresse: Etablissement pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe, Route du Pont Percé, 61250 Condé-sur-Sarthe

Vous veillerez à transmettre la photocopie des pièces d'identité recto/verso ainsi que la liste du matériel éventuel par mail au moins 2 jours ouvrés avant la date de visite que vous préciserez, en rappelant l'objet de votre visite dans le courriel. A défaut, l'entrée vous sera refusée.

• odile.ernoult@justice.

ET

• perrine.drode@justice.fr

Prévoir le jour de la visite :

- De se présenter 20 minutes avant au poste de contrôle avancé de l'établissement pénitentiaire.
- Les téléphones, appareils photos et plus généralement tout appareil permettant de prendre des photos sont interdits pour la visite

- Seules deux personnes par groupement d'opérateur sont autorisées pour la visite

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Pour chaque phase de la procédure, le pli doit contenir les pièces définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour chacune des phases, si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul **le dernier pli transmis** dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la phase concernée.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement :

- les pièces de la candidature **PARTIE ADMINISTRATIVE**
- les pièces de l'offre **PARTIE TECHNIQUE**

définies à l'article 6.1 du présent règlement de la consultation

Les fichiers seront clairement identifiés pour permettre une analyse efficace. Les noms de fichiers comporteront la mention (éventuellement abrégée) de la nature du contenu et, pour les pièces de la candidature, du membre de l'équipe auquel ils se rapportent.

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf sélectionnable (pas de document papier scanné), .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que : Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ; Macros ; ActiveX, Applets, scripts, etc.

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité du pli. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Copie de sauvegarde

La copie de sauvegarde pourra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à l'adresse suivante :

DISP de Rennes
DBF/UAMP
18 bis, rue de Châtillon – 35000 Rennes
Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
(sauf week-end et jours fériés)

Il devra comprendre, sur un support physique électronique (DVD ROM, CD ROM, clef USB) les mêmes fichiers que le pli remis sur le profil d'acheteur.

Il devra porter une étiquette avec les mentions :

Condé – Vidéoprotection périmétrique
(RAISON SOCIALE DU CANDIDAT)
COPIE DE SAUVEGARDE
NE PAS OUVRIR

Le pli contenant la copie de sauvegarde devra être transmis dans les mêmes délais.

Les copies de sauvegarde qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que, remises sous enveloppe non cachetée, ne seront pas exploitées.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot 02 :

Critères	Pondération (Pts)
1-Prix des prestations	35.0
2-Valeur technique	55.0
2.1 Qualité du matériel et Cybersécurité (15 points)	15,0
<ul style="list-style-type: none">Conformité et Performance (5 pts): Respect strict des résolutions (8K/4K/12MP) et support natif du codec AV1 sur l'ensemble des flux. MTBF certifié > 100 000 heures.	5,0
<ul style="list-style-type: none">Cyber, SSI et Sécurité des données (10 pts) : Conformité NDAA Section 889 (attestation obligatoire). Support du chiffrement TLS 1.3, authentification 802.1X et processus détaillé de mise à jour via la Station Blanche de l'établissement. Engagement sur le protocole d'effacement bas niveau ou destruction physique des supports de stockage lors de l'extension ou de la maintenance.	10,0
2.2 Méthodologie d'exécution (30 points)	30,0
<ul style="list-style-type: none">Ingénierie Sûreté (10 pts): Qualité de la note décrivant la conduite de l'analyse EBIOS RM (sous l'égide du CIDS/RISSI), la production du Dossier d'Architecture Technique cible (selon le modèle de DAT fourni en annexe au CCTP - à intégrer en annexe au présent chapitre) et la précision de l'étude de couverture DORI.	10,0

<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mise en œuvre : (10 pts) : Méthodologie d'exécution des travaux en site occupé</i> • <i>Exploitation et FSI (10 pts) : Méthodologie de configuration du VMS Genetec, respect de la rupture de protocole FSI (2 flux fixes / 7 dynamiques) et paramétrage des masquages pour exclure le domaine privé.</i> 	10,0 10,0 10,0
<p>2.3 Respect du planning et logistique site occupé (10 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Réalisme du calendrier fourni par le candidat sur la base du planning fourni dans le dossier de consultation (5 pts): Adéquation avec le délai de 2+6 mois. Prise en compte des autorisations d'accès et du travail par tronçons sécurisés.</i> • <i>Maîtrise de l'existant (5 pts): Détail de l'opération de curage et aiguillage des 2 km de fourreaux existants et prise en compte des contraintes de cheminement existant « pour forcer l'entreprise à accepter l'existant »</i> 	5,0 5,0
<p>3-Performance Environnementale</p> <p>3.1 Efficience Énergétique (2,5 pts): Réduction de l'empreinte carbone et notamment du stockage grâce à l'optimisation induite par le codec AV1 (moins de disques, moins de chaleur, moins de climatisation).</p> <p>3.2 Gestion des DEEE (2,5 pts) : Qualité du plan de gestion et de recyclage des composants électroniques en fin de vie, en cohérence avec les contraintes de sécurité du site.</p>	10.0 5.0 5.0

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Précisions sur la notation :

Prix des prestations sur 35 pts :

L'offre la moins onéreuse (exceptée celle qualifiée d'anormalement basse) se verra attribuer la note maximale de 35pts.

Pour les autres offres, elles seront notées de la manière suivante :

Note offre examinée = [(offre la meilleur x 35) / offre examinée]

Valeur technique sur 55 pts et performances environnementales sur 10 pts :

Critères ou Sous-critères notés sur 10 pts :

Très bon 10/10, bien 8/10, moyen 5/10, insuffisant 1/10

Critères ou Sous-critères notés sur 5 pts :

Très bon 5/5, bien 3/5, moyen 1,5/5, insuffisant 0,5/5

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES
3 Contour de la Motte
35000 RENNES

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr